

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

Arrêté du 12 juin 2026

**modifiant l'arrêté du 3 février 2023 portant désignation des représentants du personnel
aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires
placées auprès de la Secrétaire générale des ministères économiques et financiers**

NOR : ECOP2615886A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique et le ministre de l'action et des comptes publics,**

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 261-1, L. 262-1,
R. 261-2 et R. 262-35 ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires
compétentes à l'égard des fonctionnaires des ministères économiques et financiers ;

Vu l'arrêté du 3 février 2023 modifié portant désignation des représentants du personnel
aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires placées
auprès de la Secrétaire générale des ministères économiques et financiers ;

Vu la liste des candidatures déposée par l'UNSA Cefi au scrutin de la CAP n° 12
compétente pour la catégorie C ;

Vu les courriels de Mme la secrétaire générale de l'UNSA Cefi du 24 avril 2026 et de
M. Ulysse ABELARD du 10 juin 2026,

Arrêtent :

Article 1^{er}

L'article 4 de l'arrêté du 3 février 2023 susvisé est ainsi modifié :

Membres suppléants

- *M. Idriss AMARSA (UNSA-Cefi) est nommé représentant suppléant à la place de
Mme Monique DOUIS (UNSA-Cefi).*

Article 2

La Secrétaire générale des ministères économiques et financiers est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 12 juin 2026

Pour les ministres et par délégation :

Le chef du bureau de l'organisation du dialogue social,

Christian Bonnier